

Résidence « La Castellane »
E.H.P.A.D. / Foyer Logement
Place Jean Jaurès – BP 55
66660 PORT-VENDRES
Tél : 04-68-98-49-49 / Fax : 04-68-98-49-01

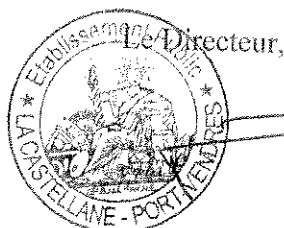
**AVIS DE PUBLICATION POUR LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} classe**

Un avis de vacance de poste à l'Etablissement Public Autonome Communal « La Castellane » de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) est publié, en application du Décret N° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié par le Décret N° 2007-1184 du 3 août 2007 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe vacant dans cet Etablissement.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Les candidatures doivent être adressées au Directeur de l'Etablissement Public Autonome Communal « La Castellane » place Jean Jaurès – 66660 Port-Vendres, dans un délai de 2 mois à compter de la parution du présent avis au recueil des actes administratifs.



Le Directeur,
Max CONESA.



MAISON DE RETRAITE de SALSES LE CHATEAU

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD

Salses-le-Château, le 18 Février 2008

Avis de recrutement sans concours pour un poste d'Agent d'Entretien Qualifié

En application du Décret n° 2004-118 du 06 Février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de Catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière, en son article 7, une Commission pour la sélection des candidats aura lieu à la Maison de Retraite de Salses-le-Château en vue de pourvoir un poste d'Agent d'Entretien Qualifié.

→ Pour toute candidature, aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Les dossiers d'inscription doivent comporter :

- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou d'une pièce justifiant de la qualité de ressortissant d'un des Etats membre de la Communauté Economique Européenne.
- Un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée accompagné d'une lettre de motivation.

Les candidatures devront être adressées à :

**Monsieur le Directeur
Monsieur Joël PALMA
D900 – BP 23
66600 Salses-le-Château**

dans un délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs des départements de la région Languedoc-Roussillon, par écrit, le cachet de la poste faisant foi.

La sélection des agents est confiée à une commission composée d'au moins trois membres dont un au moins, est extérieur à l'Etablissement, au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission organisera une audition publique de ceux dont elle a retenu la candidature.

L'agent recruté en application de ces dispositions sera soumis, aux dispositions applicables aux agents stagiaires de la fonction publique hospitalière.

RESIDENCE
St. Jacques

**OUVERTURE D' UNE COMMISSION DE SELECTION POUR LE
RECRUTEMENT
DE 3 AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES**

établissement public
pour personnes âgées

A LA RESIDENCE SAINT-JACQUES

**D'ILLE SUR TET -
PYRENEES ORIENTALES.**

Une commission de sélection est ouverte à la Résidence Saint-Jacques d'Ille sur Têt (Pyrénées Orientales) en application de l'article 10 du décret N°2007-1188 du 03 Août 2007 portant statuts particuliers des agents des services hospitaliers de la Fonction Publique Hospitalière et de l'arrêté du 17 juin 1996 relatif aux modalités de sélection professionnelle, en vue de pourvoir :

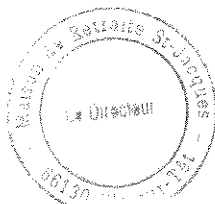
3 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée (Lettre de candidature et CV détaillé).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, dans un délai de 02 mois à compter de la date de publication du présent avis, à :

**Madame la Directrice de la Résidence Saint-Jacques
9, Chemin du Colomer
BP 33**

66130 - ILLE SUR TET



Ille sur Têt, le 15 Février 2008
La Directrice,

Isabelle SARCIAT-LAFAURIE.